

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES.

L'opportunisme politique l'emporte sur les droits de l'homme

Index AI : IOR 41/10/96

Embargo : 26 avril 1996 à 11 h GMT

Gènèvè. Les droits de l'homme ont fait les frais d'âpres négociations économiques et politiques lors de la réunion annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, les gouvernements s'étant abstenus de dénoncer les violations perpétrées par leurs alliés ou par leurs partenaires commerciaux.

Amnesty International a déclaré : « La commission est le baromètre de l'engagement des gouvernements vis-à-vis des droits de l'homme. On constate cette année que de moins en moins d'États sont disposés à affronter les tortionnaires et les tuteurs, quel qu'en soit le coût politique ou économique.

« Les violations des droits fondamentaux ont trop souvent été ignorées ou bradées pour obtenir un compromis. L'organisme créé précisément pour surveiller la situation des droits de l'homme s'est une fois de plus abstenu d'examiner ou de condamner les pays dans lesquels sont perpétrées des violations flagrantes de ces droits.

« L'attitude européenne vis-à-vis de la situation des droits de l'homme en Chine est déterminée par des contrats commerciaux portant sur des millions de dollars. Par ailleurs, la commission a une fois de plus pris la décision politique de ne pas dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux commises par le gouvernement indonésien. »

L'Organisation fait observer que la commission a, d'une manière générale, opté pour des résolutions adoptées par consensus, éludant sa responsabilité d'examiner objectivement la situation des droits de l'homme dans un certain nombre de pays.

Selon Amnesty International, la recherche d'un ton conciliateur permet d'éviter la dénonciation de pays qui violent de manière flagrante les droits fondamentaux de leurs citoyens. Le fait de négocier avec ces pays empêche la commission de procéder à une évaluation objective de la situation des droits de l'homme. Les gouvernements ont utilisé la "règle du consensus" comme une tactique permettant d'éviter une condamnation légitime et un examen de la part de la communauté internationale.

Les préoccupations d'Amnesty International

La Chine a une nouvelle fois échappé aux critiques sur la situation tragique qui prévaut dans le pays en matière de droits de l'homme. La délégation chinoise a utilisé une règle de procédure pour demander à la commission de ne pas se prononcer sur le projet de résolution. La motion de "ne rien faire" ayant été adoptée par une majorité de sept voix, la commission a évité un vote sur le projet de résolution.

L'Union européenne a manqué de détermination pour condamner la situation des droits de l'homme en Chine. En promettant un développement des relations commerciales, ce pays a réussi à mettre en échec l'engagement supposé de l'Europe en faveur des droits de l'homme. L'Allemagne et la France sont les principaux adeptes de l'approche conciliante envers la Chine, et elles en attendent de lucratives accords commerciaux.

Amnesty International avait prié la commission de nommer un rapporteur spécial sur la Colombie. Cette recommandation avait également été émise par les rapporteurs spéciaux et par les groupes de travail de la commission. Les gouvernements ont toutefois décidé de ne pas tenir compte des

recommandations de leurs propres experts dans le domaine des droits de l'homme. Des négociations ont été engagées avec le gouvernement colombien qui ont débouché sur une déclaration du président de la commission en accord avec la Colombie.

Amnesty International déplore que la commission n'ait pas désigné de rapporteur spécial, ce qui aurait constitué la réponse la plus efficace à la dégradation de la situation des droits fondamentaux en Colombie. Elle reconnaît toutefois que la déclaration dénonce très fermement la gravité de la situation et notamment l'impunité, les violations du droit à la vie, les "disparitions", le recours à la torture et l'existence des tribunaux militaires.

L'Organisation accueille favorablement la décision de la commission d'ouvrir en Colombie un bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme, qui sera chargé de surveiller, de protéger et de promouvoir les droits en question. Elle est toutefois préoccupée par le fait qu'aucun délai n'a été fixé pour la création de ce bureau et qu'aucune décision n'a été prise quant au problème crucial de la structure à mettre en place et des ressources qui devront lui être allouées.

Amnesty International attire depuis plusieurs années l'attention de la communauté internationale sur la situation tragique des droits de l'homme en Indonésie et au Timor oriental. Les violations ont également été confirmées par les experts des Nations unies.

Ignorant ces éléments circonstanciés, la commission a préféré négocier avec les autorités indonésiennes la déclaration qui serait faite par le président. Ce texte, qui concerne le Timor oriental, est peu convaincant et néglige le fait que des déclarations similaires datant de 1994 et de 1995 n'ont entraîné aucune amélioration véritable de la situation des droits fondamentaux.

La commission ignore depuis des années les violations massives et systématiques des droits de l'homme qui sont perpétrées au Nigéria. La communauté internationale n'a réagi qu'après l'exécution de Ken Saro-Wiwa et de huit autres militants ogoni.

Une proposition visant à désigner un rapporteur spécial sur le Nigéria a également été victime de "la règle du consensus". Le dialogue avec le gouvernement nigérian l'a emporté sur la situation des droits de l'homme bien que les autorités nigérianes n'aient manifesté que peu d'intérêt pour une collaboration avec les organismes de défense des droits de l'homme.

La commission a totalement passé sous silence les violations massives des droits fondamentaux qui sont commises en Turquie. En privé, les délégations gouvernementales ont reconnu que la situation était très grave dans ce pays, mais les considérations géopolitiques et économiques l'ont emporté sur les droits de l'homme. En matière de droits de l'homme, les gouvernements occidentaux devraient démontrer leur impartialité et leur indépendance, et pas tenir un double langage, a ajouté Amnesty International.

Pour de plus amples informations sur les préoccupations d'Amnesty International en Colombie ou pour un entretien, veuillez prendre contact avec José Luis Ferrero, attaché de presse, Secrétariat international d'Amnesty International, téléphone : 44-171 413 5810/5562.